

La personne au cœur  
de notre action

Cet  
établissement est  
géré par l'association  
**Alfa3a**

De la petite enfance au grand âge, Alfa3a se veut présente à toutes les étapes de la vie et développe son activité dans plus de 100 établissements. Ses domaines d'intervention recouvrent le logement, la santé, la formation, l'insertion, et l'animation (enfants, adolescents, adultes).

## Accueillir

Accueillir et s'accueillir, tel est l'esprit de tous ceux qui participent à l'action d'Alfa3a

- dans le respect de l'identité de chacun,
- dans l'accueil de la différence,
- dans un climat de convivialité.
- avec le souci d'apporter une réponse à chaque demande

## Associer

Alfa3a veut réunir les conditions pour que chaque Personne puisse être considérée comme unique et responsable. Forte de son expérience et de son professionnalisme, Alfa3a s'engage à :

- favoriser les conditions de travail en équipe en impliquant les salariés dans ses projets,
- susciter la participation active des usagers à la vie des établissements,
- veiller à l'intégration des établissements dans leur environnement en partenariat avec tous les acteurs de terrain.

## Accompagner

Alfa3a s'engage à créer les conditions pour développer l'autonomie, afin que chacun soit réellement acteur de sa vie personnelle et professionnelle. Pour cela, elle s'engage à mettre en place des temps et des lieux d'écoute et de dialogue.

Pour favoriser :

- l'écoute,
- la connaissance et le respect des règles,
- l'acquisition de savoir-faire utiles au développement et à l'autonomie de la Personne,

En apportant :

- un soutien approprié aux besoins et au potentiel de chaque Personne accueillie
- un management interne de proximité

### Accueil Périscolaire alfa3a Lentilly

9 rue des écoles, 69210 LENTILLY

06.34.90.16.06 / 04.81.50.01.12

lentilly.animation@alfa3a.org



Accueil de loisirs  
Lentilly

## Inscriptions

Pour les enfants de  
3 à 12 ans scolarisés à  
Lentilly.

Possibilité d'accueillir des  
enfants de moins de 3 ans  
s'ils sont scolarisés.

Obligation de remplir un  
dossier d'inscription :

- fiche de renseignements
- fiche sanitaire Cerfa
- attestation d'assurance  
responsabilité civile
- règlement intérieur  
approuvé
- frais d'inscription
- cotisation temps  
méridien

Dossier valable pour  
toute l'année scolaire



*Ce règlement intérieur est valable pour toute l'année scolaire  
Du 01 septembre 2020 au 02 Juillet 2021.*



## Horaires d'accueil

### Périodes d'ouverture

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis  
en période scolaire  
(hors fermetures exceptionnelles  
des écoles publiques)

#### Périscolaire du matin

De 7h30 à 8h15

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30 jusqu'à 8h15. Afin que la transition entre le périscolaire et l'école se fasse le plus sereinement possible, les enfants de maternelle doivent arriver avant 8h10.

Les enfants sont à déposer auprès des animateur-trices et leur présence doit être signalée.

#### Temps méridien

De 11h30 à 13h30

Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont pris en charge en dehors des temps de restauration par l'équipe d'animation Alfa3a.

#### Périscolaire du soir

De 16h30 à 18h30

Dans le cas où les enfants sont en accueil libre, les départs s'échelonnent de 16h30 jusqu'à 18h30.

Dans le cas où les enfants participent à un atelier, l'horaire d'accueil peut être amené à être légèrement modifié, les parents seront alors prévenus de toute modification.

Le départ est un temps de transition pour votre enfant, afin qu'il se passe au mieux, merci de privilégier une arrivée avant 18h30.

#### Pause cartable

De 16h30 à 17h30

Sur inscription, les enfants du CE1 au CM2 ont la possibilité de faire leur travail dans une salle mise à disposition.



## Départ des enfants

#### Liste des « personnes autorisées »

Les enfants ne sont autorisé-es à partir qu'avec une « personne autorisée » conformément à la fiche d'inscription. Une pièce d'identité sera alors demandée.

#### Autorisation exceptionnelle

Une autorisation écrite peut être rédigée de manière exceptionnelle auprès de la direction.

#### Autorisation de partir seule

Les parents qui souhaitent que leur enfant parte seul-e doivent le spécifier dans la fiche d'inscription.

Pour des raisons de sécurité et de facturation, le départ d'un enfant doit être signalé à la personne responsable de l'accueil, à défaut, la plage horaire maximale sera facturée.

En cas de parents séparés, l'accueil périscolaire ne pourra être tenu responsable de la remise de l'enfant ou du jeune à l'un des parents, si ceux-ci n'ont pas fourni l'original du jugement de la garde de l'enfant.



## Fonctionnement

#### Capacité d'accueil

La capacité d'accueil du service est fixée par la Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports, en fonction de la surface des locaux, des besoins et de l'encadrement. Elle est réactualisée au début de chaque année scolaire.

#### Locaux

L'accueil périscolaire dispose de plusieurs lieux d'accueil : l'école maternelle, l'école élémentaire et le bâtiment périscolaire.

#### Activités

Des activités seront proposées au libre-choix des enfants sur les différents temps d'accueil.

Pour assurer la bonne organisation de ces ateliers, certains d'entre eux seront soumis à une procédure d'inscription. Les enfants et les parents en seront alors informés.





## Conditions d'inscription et de réservation

### Conditions d'inscription

- L'enfant doit être scolarisé-e à Lentilly
- La famille doit être à jour de ses règlements
- La famille doit avoir rendu la fiche d'inscription et fourni toutes les pièces justificatives
- La famille doit avoir réservé les créneaux de présence de l'enfant dans la fiche d'inscription ou sur le portail famille
- La famille doit s'acquitter des frais d'inscription et de cotisation pour l'année 2020-2021

### Le dossier administratif

Pour qu'un enfant soit pris en charge sur les temps périscolaires, le dossier doit être complet et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Afin de garantir un bon accueil de l'enfant, merci de rendre le dossier d'inscription au moins 7 jours avant le 1er jour de présence de l'enfant.

Un dossier administratif est obligatoire si votre enfant fréquente le temps méridien (en plus du dossier restaurant scolaire).



## Modification / annulation des réservations

### Réservation de créneaux de présence

#### Fiche d'inscription et semaine-type

Les familles mentionnent les réservations au verso de la fiche d'inscription. Toute modification de la semaine-type peut être effectuée via le portail famille.

#### Réservations ponctuelles

Les familles peuvent réserver des créneaux de manière plus ponctuelles en passant par le portail famille.

Un délai de 48h est nécessaire pour enregistrer les modifications.

#### Réservations le jour même

Si le délai de 48h est passé et que l'inscription via le portail famille n'est plus possible, les familles ont jusqu'à 10h le jour même pour réserver un créneau d'inscription par mail.

#### **Nouveauté 2020-2021 :**

*les réservations se feront uniquement via le dossier d'inscription, le portail famille et/ou par mail. Les listes ne seront plus à cocher les matins par les parents ou les enseignant-es.*



## Retards

### Retard exceptionnel

Un retard exceptionnel est toléré si les parents préviennent l'équipe.

### Pénalité

Pour chaque retard non signalé une pénalité de 5€ sera appliquée.

### Cas particulier

Si à 18h30 l'enfant n'a pas été récupéré, le service périscolaire tentera de joindre les parents. Sans nouvelle de leur part les équipes s'adresseront aux personnes autorisées à récupérer l'enfant.

En cas d'impossibilité de joindre qui que ce soit, les services de police ou de gendarmerie seront prévenus.



## Participation des familles

### Tarifs

Les tarifs des prestations de l'accueil périscolaire sont fixés par Alfa3a et validés par le Maire, après présentation du budget prévisionnel à la Commune.

### Frais d'inscription

Afin de créer et traiter les dossiers et d'assurer leur suivi administratif, des frais d'inscription seront demandés à partir de la rentrée 2020. Ils seront de 10€ par dossier pour 1 enfant, 15€ pour 2 enfants, 18€ pour 3 enfants, 20€ pour 4 enfants et plus.

### Cotisation temps méridien

Afin d'assurer la prise en charge de l'encadrement et des animations proposés, chaque enfant qui fréquente le temps méridien doit s'acquitter d'une cotisation obligatoire. Cette cotisation est en fonction du quotient familial (6€, 8€ ou 10€ par enfant).

### Tarifs lié à la fréquentation de l'enfant ou périscolaire matin/soir

Le tarif est en fonction du quotient familial des familles et du temps de présence de l'enfant.

Toute heure entamée est due.

Une déduction de 5% sur le montant total de la facture pour les familles de 3 enfants ou plus inscrits à l'accueil périscolaire.



### Facturation

Une facture vous sera délivrée à chaque fin de mois. Par défaut, l'envoi se fera par mail, sauf indication particulière de votre part.

### Paiement

Vous pouvez régler votre facture en chèques, virements, espèces, via le portail famille ticket CESU ou E-CESU ou encore prélèvement sur demande.

Les paiements sont à remettre dans la boîte aux lettres du périscolaire, ou directement auprès de la directrice.

### Quotient familial

Chaque famille s'engage à communiquer son QF et à signaler tout changement. Par le présent règlement, vous acceptez que la structure Alfa3a de Lentilly consulte votre dossier CDAP afin de connaître votre QF.

Si le numéro d'allocataire n'est pas fourni, le tarif maximal sera appliqué.

	Quotient 1 De 0 à 800	Quotient 2 De 801 à 1540	Quotient 3 De 1541 et +
<b>Frais d'inscription</b> 2020-2021	10€ par dossier d'inscription		
<b>Périscolaire :</b> - <b>Matin</b> 7h30>8h30 - <b>Soir</b> 16h30>17h30>18h30	0,40€ / <b>heure</b>	0,60€ / <b>heure</b>	0,80€ / <b>heure</b>
<b>Temps méridien</b>	6€ / an	8€ / an	10€ / an

## Assurance, Responsabilité civile

### Assurance

La famille doit vérifier que son assurance individuelle ou l'assurance scolaire de l'enfant couvre sa responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime sans que la responsabilité de la structure soit engagée.

Alfa3a est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par les animateurs-trices. L'assurance d'Alfa3a complète celle souscrite par les responsables légaux des enfants.

### Responsabilité

L'accueil périscolaire ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels appartenant aux enfants.

Les objets trouvés dans les locaux utilisés par l'accueil périscolaire sont conservés sur le site jusqu'au prochaines vacances. Pour les récupérer, il faut s'adresser aux animateurs.



## Sanction

### Sanction

En cas de manquement grave à la discipline, une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil périscolaire après convocation des parents pourra être envisagée.

### Règles du savoir vivre

L'équipe et les enfants construiront ensemble des règles de vie avec lesquelles ils seront en accord dans le respect mutuel de chacun.

Pendant la pratique de l'activité, l'enfant ne doit avoir, sur lui ou dans son sac, ni somme d'argent importante, ni objet de valeur ou dangereux.



## Santé et Prévention

### Blessure bénigne

Toute l'équipe a accès à une trousse de secours pour les premiers soins si besoin. Par obligation réglementaire, une personne de l'équipe diplômée du PSC1 assure la fonction d'assistant sanitaire.

### Médicaments

L'accueil périscolaire n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou à prodiguer des soins médicaux y compris avec une ordonnance médicale.

### PAI

Dans la mesure où l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), le document doit être communiqué au moment de l'inscription administrative de l'enfant. Les familles s'engagent à fournir les médicaments et/ou dispositif nécessaire, dans une trousse identifiée au nom de l'enfant.



## RGPD

### Renseignements sanitaires

Les familles doivent informer le personnel de l'accueil périscolaire en cas d'intolérance alimentaire particulière et/ou d'allergies alimentaires.

### Accueil d'enfant porteur de handicap

L'accueil périscolaire peut être en mesure d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Merci de prendre directement contact avec la direction pour en effectuer la demande.

### Urgences

Par le présent règlement, les parents autorisent la directrice à contacter les autorités médicales compétentes pour la prise en charge de l'enfant.



### Règlementation Général sur la Protection des Données

Vos données personnelles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans les limites de la mission confiée par la collectivité de Lentilly à l'association Alfa3a (par DSP ou marché public).

L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles, fixé à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à [dpo@alfa3a.org](mailto:dpo@alfa3a.org) Fabienne GEMINARD, responsable service juridique d'Alfa3a. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).



## Projet Pédagogique

*Le projet est en cours de réécriture pour l'année scolaire 2020/2021*

### Document disponible à la lecture

Le projet pédagogique est disponible au bâtiment périscolaire en libre consultation.

Il regroupe les axes de travail de l'équipe d'animation et les projets en cours sur la structure.

### Renouvelé chaque année scolaire

A chaque nouvelle année scolaire, le projet de la structure est retravaillé par toute l'équipe d'animation.

### Les grands objectifs

#### L'enfant

La notion de choix, favoriser le bien-être et développer la confiance en soi.

#### La vie de groupe

Le respect, jouer ensemble et vivre ensemble.

#### Le rôle de l'animateur

L'animateur montre l'exemple, la sensibilisation et l'accompagnement vers l'autonomie.

## Projet Educatif

### Objectifs éducatifs

#### L'épanouissement de l'enfant

Prise de conscience de ses capacités, développer sa curiosité, proposer un programme d'activités variées, favoriser l'autonomie et la confiance en soi, offrir du choix dans les activités et avoir une attention particulière au rythme de l'enfant.

#### L'apprentissage de la vie sociale

Permettre des échanges pendant les activités, veiller au respect des règles de vie, organiser des activités communes aux différentes tranches d'âges et promouvoir la vie citoyenne.

#### La transmission des règles, savoir-être

Développer le respect d'autrui, sensibiliser au partage, à la solidarité, favoriser le sens de l'effort, repérer et prévenir toutes formes d'exclusion.

## L'équipe d'animation

1 directrice

1 référente élémentaire

1 référente maternelle

7 animateur-trices en maternelle

7 Animateur-trices en élémentaire

5 intervenant-es extérieurs

